

FESTIVITÉS SPORTIVES POPULAIRES ET PRESSE COLONIALE (1844-1900)

De l'image du bon sauvage à la description normative d'un Tahitien acculturé et discipliné

Yves Leloup¹

Dès 1844, soit peu après l'établissement d'un protectorat sur l'île de Tahiti, les premières célébrations patriotiques françaises² sont instituées à Papeete. L'objectif du gouverneur est de contrer l'influence anglaise parmi les indigènes³ ; l'organisation et la ritualisation solennelle de ces fêtes patriotiques participe alors de ce dessein d'acculturation. Parmi les jeux festifs proposés, les courses d'embarcations, et plus particulièrement celles des pirogues traditionnelles à balancier, suscitent l'en-

1 Docteur en Histoire contemporaine, laboratoire CRIS - Univ. Lyon I

2 Les différentes fêtes patriotiques célébrées à Tahiti sont successivement et chronologiquement : fête du Roi Louis-Philippe, anniversaire de l'Empereur Napoléon III le 15 août, anniversaire du Protectorat et, enfin, Fête républicaine du 14 juillet.

3 Le 29 juillet 1847, le gouverneur Bruat écrit : « *j'avais donné une fête publique à tous les Indiens qui étaient venus de tous les points de l'île à Papeete. Suivant les précédents, des jeux et des prix avaient été établis et, je dois le dire, la plus parfaite tranquillité a régné pendant ces journées, malgré la présence et le mélange de matelots et de soldats de différentes nations* ». Le sens de ce compte-rendu au ministre est clair ; Bruat montre en exemple sa fête où, reconnaissant la légitimité de la bannière française, se trouvent réunies à la fois populations indigènes et tierces nations occidentales.

Recherches en communication, n° 30 (2008).

thousiasme et l'adhésion de la population tahitienne. Notons que les mises en scène de ces courses, outre qu'elles reproduisent fidèlement le modèle sportif naissant des régates métropolitaines, contribuent localement à séduire une population indigène privée de fêtes depuis de longues années¹.

Les premiers comptes-rendus de ces courses nautiques apparaissent alors dans les colonnes de la presse du Protectorat². Ainsi, pour la fête du 15 août, la gazette officielle, *Le Messenger de Tahiti*, rapporte : « dimanche dernier, a été célébré à Papeete la fête de Sa Majesté l'Empereur [...] Les courses d'embarcations devaient commencer à dix heures et demie, aussi la corvette l'Eurydice recevait-elle à cette heure M. le gouverneur. Quelques dames avaient répondu à l'aimable invitation de M. le Commandant Pichon et leur présence ajoutait au charme de la fête. Le coup d'œil était admirable : sur la mer, la parure des navires, les baleinières, les yoles, les canots, les pirogues se déploient et s'agitent ; à terre, la population se presse et fait entendre ses cris de joie, les femmes indiennes en habits de fête aux couleurs variées, la tête parée de fleurs, font de la plage une brillante ceinture [...] Les prix sont vivement disputés et de frénétiques hourras saluent les vainqueurs³ ». Ce court extrait de presse, qui, du reste, est à l'époque un modèle du genre, permet de guider nos premières réflexions. D'une part, on remarque ici les redondantes descriptions des réactions euphoriques du public indigène massé sur les quais. D'autre part, le chroniqueur met en lumière un autre public : celui du cercle mondain qui, autour du gouverneur, assiste au spectacle depuis l'emplacement privilégié d'un navire mouillé en rade. Enfin, l'exotisme de l'île baigne littéralement ce compte-rendu journalistique.

En fait, les sempiternelles formules littéraires et ingrédients journalistiques se recouvrent fréquemment au sein de cette prose médiatique pré-sportive. Dans cet autre extrait, c'est à bord du navire *Guichen* que la reine Pomare, la comtesse de la Roncière et « plusieurs autres dames » assistent aux courses. Selon le chroniqueur, « la partie la plus intéres-

1 En effet, se substituant habilement au rigorisme des pasteurs méthodistes anglo-saxons, les Français et leurs réjouissances populaires renouent avec les traditions festives du Tahiti ancien.

2 Les courses de pirogues sont cependant commentées selon une forme et un vocabulaire semblables en tout point à ceux qui prévalent aux régates naissantes des côtes de France.

3 *Le Messenger de Tahiti*, imprimerie du Gouvernement, Papeete, n° 40, 22 août 1858.

sante des régates est la course de baleinières kanaques¹ ». Il en dépeint ainsi l'ambiance : « figurez vous vingt-cinq embarcations, armées de véritables athlètes dont le torse nu accuse l'énergie des formes, s'animent de la voix, s'interpellent avec des cris sauvages et arrivent au but si pressés qu'il faut augmenter le nombre de prix destinés aux vainqueurs, qu'accueillent les hourras frénétiques de la foule entassée sur les quais. Ces poitrines bronzées brillent au soleil comme des statuts de cuivre [avec] ces muscles si énergiquement dessinés² ».

Ces deux extraits de la presse locale transmettent une image fort exotique de ces courses de pirogues. Sur la rade, les pagayeurs indigènes manient donc leurs embarcations comme les guerriers d'antan, c'est à dire torse nu et « *s'interpellant avec des cris sauvages* ». Somme toute, fort peu de différence sépare ici les équipages tahitiens des redoutables guerriers *Taipii* décrits par Jack London ou Herman Melville³. Les représentations européennes sont tenaces qui, lors des comptes-rendus de course, font constamment resurgir la sauvagerie guerrière des anciens temps, mais qui, vraisemblablement, séduisent le lectorat européen en quête de clichés océaniques.

Pour la population indigène « *massée sur les quais* », l'événement se vit différemment ; le spectacle des courses est l'occasion d'encourager un mari, un frère ou encore l'équipe de son district. L'agitation, l'excitation, les cris, le tumulte sont donc au comble durant ces empoignades nautiques. Cette atmosphère est d'autant plus joyeuse qu'à Papeete la fête dure trois ou quatre jours et est ponctuée de spectacles, feux d'artifice, danses, distributions de vivres et jeux populaires.

Lors de ces courses, qui sont un véritable spectacle vivant, coexistent donc au moins deux publics différents. Aussi, pour la presse, le fait de relater, de publier les réactions « du » public ne témoigne-t-il pas d'un choix arbitraire ? En effet, la médiatisation de ces événements dépasse le seul contexte sportif pour embrasser un environnement social plus vaste. Faire connaître et diffuser certains comportements, n'est-ce pas, par voie de conséquence, participer de la dissémination de nouveaux

1 A l'époque, les qualificatifs ethniques : « *indigènes* », « *naturels* », « *sauvages* », « *Indiens* » ou encore « *Kanaques* », sont préférés aux termes « *Tahitiens* », « *Polynésiens* » ou « *Ma'ohi* » qui, historiquement, apparaissent bien plus tardivement dans le langage européen.

2 *Le Messager de Tahiti*, n° 34, 24 août 1867, pp. 116-117.

3 Melville Herman, *Taipii* (traduction : Varlet Théo et Ledoux Francis, 1954), éd. Gallimard, Paris, 1984, 378 p.

rituels ? Ici, le dessein implicite de la presse coloniale réside vraisemblablement dans l'acculturation aux valeurs occidentales ? Au-delà de la description des enthousiasmes du public indigène, la presse française ne cherche-t-elle pas avant tout à convaincre de l'adhésion des indigènes et du progrès des rituels patriotiques ?

Les premières joutes de Papeete

A l'époque, lorsque le traité de protectorat sur l'île de Tahiti est signé (1842), on observe déjà, au sein de la presse métropolitaine, des articles rendant compte des premières « *réunions nautiques* ». Pour mener cette prospection d'articles de presse liés aux courses et spectacles nautiques, nous avons essentiellement ciblé nos recherches au sein du journal *L'Illustration*, hebdomadaire richement illustré, à parution nationale, né en 1843.

Régates et premiers comptes-rendus

Au sein du journal *L'Illustration*, le premier article relatant une course nautique est réalisé en 1843 pour les régates du Havre. Comme le précise le rédacteur, « *depuis quelques années, les régates, courses d'embarcations à la voile ou à la rame, se sont introduites dans nos ports. Si les régates du Havre sont, sans conteste, les plus brillantes et les plus suivies, c'est grâce à la position de ce port. La proximité de la Grande-Bretagne permet aux Anglais d'y prendre part*¹ ». Voilà, une piste sportive qui, on s'en doutait un peu, nous ramène à une origine anglo-saxonne. La suite de l'article décrit d'ailleurs une plage « *qui forme un hémicycle, depuis la jetée jusqu'au cap de la Hève, [et qui] peut recevoir d'innombrables spectateurs* »². En 1845, dans le cadre parisien des « *fêtes de Juillet* »³, le même journal publie la chronique suivante : « *Les exercices nautiques sont, présentement, si bien goûtés par la population parisienne que l'administration ne pouvait se dispenser de leur donner une large place dans les divertissements des trois jours, en livrant à leurs évolutions tout l'espace qui s'étend du*

1 *L'Illustration - Journal universel*, n° 28, Paris, 27 août 1843, pp 19-20.

2 En cela, nous verrons que la rade de Papeete, bordée également par une plage en demi-cercle, se prête tout autant à l'accueil des foules et à la mise en scène des spectacles.

3 Fêtes patriotiques attachées à la Monarchie de Juillet (1830-1848).

*port royal au pont de la Concorde*¹ ». Ainsi, ces courses et joutes représentent déjà un spectacle populaire offert aux Parisiens à l'occasion des festivités de la Monarchie de Juillet. L'année suivante, lors des mêmes fêtes de Juillet, un article intitulé « *les canotiers et le canotage à Paris* » décrit cette fois les régates d'Asnières-sur-Seine.

Ces quelques chroniques journalistiques, sélectionnées ici dans la période 1843-1846, montrent bien que les rencontres nautiques, d'une part, se multiplient en France et, d'autre part, représentent en elles-mêmes un spectacle fréquemment associé aux festivités patriotiques. Cette intégration du spectacle aquatique au domaine festif a été mise en évidence par de nombreux chercheurs en histoire du Sport. Thierry Terret, en particulier, affirme la portée du milieu nautique en montrant que « *le substrat aquatique assure aux sports nautiques une grande sensibilité à des thèmes originaux (hygiène, morale, rapport à l'eau, fête...) pour des raisons symboliques, culturelles ou sociales*² ».

Et du côté de la Marine de guerre

Pourtant, déjà, cette nouvelle vogue des joutes et régates, ne se limite plus aux seules sociabilités civiles et associatives. Ainsi, retrouve-t-on déjà ces pratiques au sein des écoles et des escadres de la Marine française. *L'Illustration* nous apprend que le 30 août 1843, le duc de Nemours vient assister à un spectacle naval en rade de Brest ; « *après divers exercices, le duc et la duchesse se rendirent au cours d'Ajot, d'où ils eurent la vue d'une joute entre les chaloupes des navires de guerre*³ ». Le chroniqueur précise encore que « *la beauté du temps, le calme de la mer ajoutait encore à l'intérêt qu'offrait cette scène* ». Les courses nautiques offrent donc un spectacle apprécié par l'aristocratie et (comme à Tahiti) les notables sont conviés à une tribune officielle ou, encore mieux, à bord d'un navire, pour assister au spectacle en toute mondanité.

En 1845, *L'Illustration* présente une gravure intitulée « *la fête de la Seyne - course des canots de l'escadre* » et relate les réjouissances nautiques organisées avec la participation de l'escadre de Méditerranée. Le commentaire attribue déjà une portée morale à la confrontation physique des concurrents. Dès lors, comment cette idée, somme toute

1 *L'Illustration*, n° 128, 9 août 1845, pp 571-573.

2 Terret Thierry, *Les défis du bain*, thèse de doctorat STAPS, université Lyon I, 1992.

3 *L'Illustration*, n° 32, 7 octobre 1843, pp. 84-88.

éducative, qui, dans le discours journalistique, associe sens moral et pratique pré-sportive (« *utile* », dit-on), pourrait ne pas séduire les cadres de la Marine ? Cadres eux-mêmes confrontés aux tâches d'administration de l'empire colonial et soucieux d'y transmettre aux indigènes « *les valeurs de la civilisation* ».

Les premières régates de la Marine à Papeete

Au sein du nouveau protectorat de Tahiti, les cadres de la Marine s'affairent comme ils le peuvent en direction de cette mission civilisatrice à laquelle ils se trouvent confrontés. Dans son étude, Colin Newbury affirme que, « *en l'absence de directives supérieures précises, les commandants eurent carte blanche pour créer eux-mêmes, par fragments, leur politique d'assimilation, sans ordre pour les guider, en dehors des restrictions financières*¹ ». Newbury observe la farouche volonté partagée par tous les commissaires navals ; selon lui, « *l'obsession du « développement » des Tahitiens, leur fut commune à tous* ». D'ailleurs, en 1853, *Le Messenger de Tahiti*² publie le point de vue suivant : « *dès l'instant que Tahiti est destinée à faire partie de la grande famille française, il faut y faire pénétrer la langue, les mœurs, les usages de la France*³ ». Aussi, le « moule » des enseignements de l'École navale, la rigueur acquise, ainsi que le vécu des pratiques physiques nautiques deviennent autant de jalons et de références pour structurer et administrer cet établissement des antipodes.

Sur le terrain très spécifique de l'organisation de festivités à la française, la Marine met alors logiquement en place des animations dont elle a déjà acquis l'expérience. Les régates d'embarcations européennes, puis les courses de pirogues, sont alors les premières anima-

1 Newbury Colin Walter, « L'administration de l'Océanie française de 1849 à 1866 », in *Revue française d'Outre-mer*, n° 163-165, 1960, pp. 99-102 (article extrait de Newbury Colin W., *The Administration of French Oceania 1842-1906*, thèse de doctorat en philosophie, Australian National University, Canberra, 1956).

2 *Le Messenger de Tahiti* est une publication hebdomadaire qui, à compter de 1852, remplit à la fois le rôle de gazette locale et de publication officielle. Imprimé simultanément en français et en tahitien (sous le titre *Te Vea No Tahiti*), la publication donne également un compte-rendu des fêtes, accompagnés des résultats des courses de pirogues et autres concours. Ainsi, On y retrouve les ordres, instructions et programmes des fêtes, de façon parfois succinctes, mais parfois également accompagnées de chroniques détaillées et hautes en couleur.

3 *Le Messenger de Tahiti*, Papeete, 13 novembre 1853.

tions implantées¹ ; ceci avec d'autant plus de facilité que le lagon de Papeete se prête magnifiquement tant à l'organisation des épreuves qu'à la mise en scène du spectacle.

La première course d'embarcations (européennes) semble organisée à Papeete le 1^{er} mai 1844, pour la Fête du Roi. En l'absence de presse cette année-là, la scène nous est contée par un médecin de Marine, témoin des festivités. « *Après l'allocution du gouverneur aux soldats, on s'est rendu sur le bord de la mer, pour assister aux courses et aux joutes sur l'eau. Des gradins avaient été disposés pour recevoir les dames françaises et anglaises et les femmes des principaux chefs. Ce fut le canot de la Charte qui remporta le prix de la course des embarcations légères et, celui de l'Uranie, le prix de la lutte. Tout cela au son d'une musique toute provençale. De leur côté, les Indiens assistaient à tous ces jeux avec curiosité : quelques-uns même y prenaient part²* ». Certes, ce sont ici les premières « *courses d'embarcations* » identifiées à Tahiti, pourtant ces épreuves donnent lieu, dès la première année, à un spectacle soigneusement organisé et planifié par la Marine. Ainsi déjà, des gradins ont été prévus, tandis que, de leur côté, les indigènes s'intéressent et même participent à certaines des animations.

En cette année 1844, des animations semblables sont reproduites quelques semaines plus tard, lors des fêtes de Juillet. Pourtant, c'est l'année suivante qu'apparaissent simultanément, d'une part, les premières courses spécifiques en pirogue et, d'autre part, la naissance d'une presse écrite.

Vers la sur-valorisation des enthousiasmes indigènes

Concernant le climat relationnel entre indigènes et Français, Paul Boutet, secrétaire de l'amiral Bruat, relate : « *cependant, la situation était assez tranquille durant toute cette année 1845. Tout en restant sur le pied de guerre, le gouvernement donnait des fêtes aux indigènes [...] Voici, à titre de curiosité, le relevé des dépenses occasionnées par une de ces solennités, qui avait réuni tous les chefs amis de Tahiti :*

1 Pour de plus amples précisions, consulter Leloup Yves, *Histoire des courses de pirogues polynésiennes - De l'acculturation sportive occidentale à la ré-appropriation identitaire ma'ohi (XIX^e - XX^e)*, thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Lyon I, décembre 2007.

2 Lesson Pierre-Adolphe, *Séjour en Océanie*, Archives de la Bibliothèque municipale de Rochefort, réf. MLE (PA), f. 717.

Gratifications : 190 francs ; Frais d'un dîner donné aux petits chefs : 165 francs ; Divers : 80 francs [...] Ces réjouissances coûtaient au budget de la colonie la somme de 335 francs¹ ».

Nous allons donc voir ici comment ces animations festives et, en particulier, les courses de pirogues, sont utilisées par l'Administration, puis reprises par la presse, pour conquérir l'adhésion indigène à un moment charnière de la présence française.

Une adhésion immédiate à laquelle la presse fait écho

La première mention d'une course de pirogues par la presse locale apparaît dans une publication privée : *L'Océanie française*². La scène se passe le 7 janvier 1845 lors de la fête du Protectorat³ », pour laquelle « trois courses d'embarcations » sont organisées : « la course des canots », « la course des yoles » et, surtout, celle des « embarcations des naturels ». Il s'agit donc là d'une épreuve regroupant des concurrents tahitiens sur leurs pirogues locales à balancier. Le commentaire, bien que restreint, préfigure déjà la popularité de ce spectacle nautique « à la française » auprès des autochtones ; en effet, le rédacteur précise qu'« un nombre considérable de naturels garnissait la plage ».

Quelques années plus tard, en 1859, observons le style employé par *L'Illustration*, lorsque ce journal rapporte au lectorat français la célébration de l'Empereur à Tahiti. « Nous venons d'assister à des fêtes qui témoignent, par leur éclat, des vives et profondes sympathies dont sont entourés le gouvernement et le protectorat de la France dans ce pays [...] A midi, le commissaire impérial, son état-major, la reine Pomaré et les officiers de sa maison, se sont rendus à bord du Railleur pour assister aux courses de pirogues⁴ ».

1 Correspondance de Paul Boutet (1843-1847), cité par Bastide Louis, « L'expédition de Tahiti », *Revue d'Histoire des Colonies*, mars 1933, pp. 171-172.

2 *L'Océanie française*, première parution locale en français, sort son numéro inaugural le 5 mai 1844. L'hebdomadaire est tiré sur trois colonnes dans les locaux de l'Imprimerie lithographique du Gouvernement (entendons par là, l'Administration du protectorat français). Le propriétaire, Edmond de Ginoux, homme de lettre notoire et unique chroniqueur, précise que « le journal de Tahiti paraît, sans nul doute, avec l'autorisation du gouverneur, mais [que] sa direction appartient entièrement au rédacteur ».

3 *L'Océanie française*, Papeete, 7 janvier 1845.

4 « Fête de l'Empereur à Papeete », in *L'Illustration, Journal universel*, n° 886, Paris, 18.02.1860, p. 109.

En quelques années, la situation décrite par la presse a donc considérablement évolué. Concernant les régates, la seule référence est celle des courses de pirogues indigènes (les courses d'embarcations européennes qui, cependant, subsistent encore, sont tout simplement ignorées). En revanche, l'importance accordée aux réactions des Tahitiens est mise en exergue au travers des « *vives et profondes sympathies* » que ces derniers semblent témoigner à la France. En quelques lignes, la presse (métropolitaine, en l'occurrence) associe donc courses de pirogues et adhésion à la présence française.

La même année à Papeete, une chronique est parallèlement rédigée dans *Le Messager de Tahiti* : « *Au signal donné, huit grandes pirogues doubles partirent ensemble de Nuutere. Une d'elles se remplit presque en partant, les autres se distancèrent un peu et on vit celle de Papara devancer toutes les autres et arriver la première aux acclamations de toute la population réunie sur le plan d'eau. Cette pirogue était montée par 31 nageurs habillés uniformément d'une chemise blanche, portant inscrit sur leur poitrine le nom de leur district, d'un pantalon blanc et d'une casquette blanche à volant rouge (et bandes tricolores sur la casquette) [...] Après la joute, la rade a été sillonnée en tous sens par les pirogues doubles en exécutant des exercices¹* ». Dans cette chronique locale, il est à nouveau manifeste que le seul intérêt de la presse est dirigé vers les pirogues et leurs équipages indigènes. Si la prise en compte des réactions du public reste encore fort modeste, en revanche le rédacteur exprime habilement l'esprit de la population au travers de la mention des « *bandes tricolores sur la casquette* ». Par ailleurs, la description de cette tenue uniforme (et européenne) revêtue par les pagayeurs est un hommage évident en direction de l'assimilation des usages occidentaux (vestimentaires en l'occurrence). Enfin, la conclusion de l'article illustre à souhait l'euphorie qui, au milieu de la rade et de ses pirogues, semble présider durant cette fête à la gloire de l'Empereur des Français.

Accroître la masse des spectateurs indigènes

Certes, l'affluence des Tahitiens est réelle dès la première année de fête. Pourtant, les festivités dépassent largement le cadre de l'agglomération de Papeete. En effet, la Marine, avec le soutien logistique

¹ *Le Messager de Tahiti*, n° 35, 28 août 1859 (chronique rédigée par le pharmacien de Marine A. Barion).

de ses bâtiments de guerre, entend développer encore l'audience de ses célébrations patriotiques. Le 7 janvier 1847, pour la fête du Protectorat, le navire *Phaéton* va ainsi chercher les habitants de l'île voisine de Moorea. En mai, c'est *le Gassendi* qui est missionné pour transporter les habitants de l'archipel des Tuamotu.

Cette utilisation systématique des navires de la Division navale de l'Océanie, pour amener des indigènes des îles et archipels voisins vers la grande fête française, est une opportunité dont les gouverneurs successifs ne se privent pas. Ainsi, en 1881, *le Hugon*, bien qu'arrivant à Tahiti après quarante jours de mer, doit cependant appareiller le soir même pour les îles Sous-le-Vent... C'est dire l'enjeu de ces missions. Là encore, la presse locale commente et surenchérit¹. La rédaction du journal analyse parfaitement les enjeux de la présence de ces indigènes des îles ; « *en dehors de notre population mère [Tahiti], une grande partie des habitants des îles Sous-le-Vent, familles royales ou délégués en tête, s'étaient rendus à l'invitation qui leur avait été faite de se joindre à nous pour célébrer la fête de la France. Leur présence parmi nous ne pouvait que rehausser, à tous les points de vue, l'animation et l'éclat des fêtes*² ». Cette citation, bien que longue, a le mérite de bien situer le climat exceptionnel de rassemblement qui préside à ces fêtes.

L'affluence à Papeete est donc considérablement augmentée et, comme le déclare *Le Messager de Tahiti* en 1863, « *le résultat est que, pendant les journées des 15, 16, 17 et 18 août, la ville de Papeete comptait cinq ou six mille indigènes étrangers à la localité*³ ». Tout cela permet de saisir l'ampleur du spectacle dans la rade, dont il est dit, quelques lignes plus tôt, que « *les régates, dont l'ouverture a été fixée à midi, n'ont pas tardé à réunir sur les quais toute la population* ».

Par son emphase, l'action de la presse renforce volontairement la portée des événements festifs en leur attribuant une signification symbolique et politique démesurée. Voyons maintenant comment, la presse locale devient le relais des organisateurs en s'attachant à renforcer la dimension affective des spectacle de « *régates* » et à encourager l'accroissement des concurrents inscrits aux courses.

1 *Le Messager de Tahiti*, n° 25, 29 juillet 1881, p. 224.

2 *Ibidem*, p. 224.

3 *Le Messager de Tahiti*, n° 34, du 29 août 1863.

Des épreuves qui exigent toujours davantage de concurrents

Au long des années, cet objectif de massification de la participation indigène se voit confirmé par diverses mesures convergentes. Tout d'abord, il y a les récompenses (en espèces) distribuées aux vainqueurs. On observe ainsi que les prix destinés aux épreuves indigènes sont plus nombreux que ceux des courses européennes. D'ailleurs, dès sa parution en 1852, *Le Messenger de Tahiti*, imprimé parallèlement en langue tahitienne sous le nom de *Te Vea no Tahiti*¹, transmet dans la langue du pays les informations utiles pour s'inscrire aux courses et diffuse parallèlement les montants alléchants des prix offerts aux vainqueurs.

Par ailleurs, les opportunités de concourir augmentent considérablement pour les indigènes en raison de trois facteurs ; l'augmentation du nombre global de courses, l'élargissement parallèle des prix ouverts aux indigènes (une initialement, puis trois, voire même quatre) et, enfin, en raison de la multiplication du nombre des épreuves de pirogues. Enfin, mais cela reste encore confidentiel, quelques courses s'ouvrent déjà aux équipes de femmes (en 1859 et 1869).

Une autre raison, plus matérielle cette fois, engendre une augmentation considérable du nombre de payeurs indigènes ; il s'agit de la création, en 1857, de la catégorie « *pirogues doubles* ». Cette année-là, en complément de la catégorie « *pirogues à trois hommes au plus* », un nouveau prix est créé pour les « *pirogues doubles montées par six hommes au plus* ». Même s'il s'agit de petites pirogues accolées par deux bras de liaison, le nombre de payeurs est tout de même multiplié par deux. Ainsi, comme le relate *Le Messenger de Tahiti*, sept pirogues ont concouru. On peut donc estimer le nombre total de payeurs à environ 30 ou 35 hommes ; ce qui reste encore fort peu. Cependant, l'année suivante, ce nombre augmente sensiblement avec la création de la catégorie « *pirogues doubles à huit hommes au plus* ».

C'est toutefois en 1859 que les effectifs s'envolent de façon spectaculaire. Trois prix sont créés : « *grandes pirogues doubles* », « *pirogues moyennes* » et « *pirogues armées par des femmes* ». Cette année-là, *Le*

1 En 1852, l'enseigne de vaisseau Léon Briot, aide de camp du gouverneur, écrit : « *Je suis directeur du Bureau Indigène et en contact tous les jours avec les gens du pays. J'ai une assez grande peine à apprendre leur langue sauvage, cependant depuis cinq mois que nous sommes arrivés, je ne m'en tire pas trop mal. Ne vas pas croire que là se bornent mes fonctions. Je cumule aux précédentes celles de gérant de deux journaux, l'un en langue tahitienne, l'autre en langue française* ».

Message de Tahiti et, dans une moindre mesure, *L'Illustration*, donnent les effectifs pour chaque course ainsi qu'une évaluation de la capacité des pirogues doubles. Ces dernières « mesurant de seize à trente mètres de long et montées par vingt-huit à cinquante-deux hommes, ont toutes été construites à l'occasion de la fête ». L'effectif moyen d'un équipage, soit 35 hommes environ, se trouve confirmé, quelques lignes plus loin, lorsque nous apprenons que deux des pirogues gagnantes ont chacune 31 pagayeurs. Si nous retenons alors une valeur de 30 pagayeurs en moyenne, lors de la première course (qui compte huit grandes pirogues doubles), nous obtenons un total de 240 pagayeurs indigènes ! A cela, il faut ajouter les quinze pirogues moyennes de la seconde course et l'unique pirogue de la course des femmes. Le total pour ces trois courses, selon les divers indices disponibles, permet de dénombrer entre 400 et 560 pagayeurs. Ce volume, colossal en comparaison des années passées, illustre parfaitement l'énorme progression des effectifs générée par la création des courses de pirogues doubles et entraîne par voie de conséquence un gonflement démesuré de la foule agglutinée sur les plages. Bien évidemment, l'animation n'en devient que plus intense, en faisant déborder le seul spectacle nautique en direction des réactions enflammées de la foule des amis, familles et districts présents.

La médiatisation de quel public ?

Ces courses attirent un curieux assemblage de spectateurs : une foule indigène gaie et bruyante, qui est à la recherche de spectacles et de jeux populaires, et un cercle de notables (essentiellement européens) en quête d'exotisme et de divertissements mondains. Comment la presse locale rend-elle compte des ces deux publics si différents ?

La médiatisation du cercle des mondain du Protectorat

Les célébrations patriotiques annuelles sont bien évidemment une occasion de réjouissances mondaines pour la « bonne société » de Papeete. Ce cercle restreint, en tête duquel prend place le gouverneur, se compose de la famille royale et de sa suite, ainsi que des hauts fonctionnaires en poste, des officiers de la place et des chefs tahitiens des districts. Après la traditionnelle revue des troupes et l'office religieux, le cortège se dirige en général vers les quais pour assister aux non

moins traditionnelles régates. Là, comme nous l'avons vu, les officiels ont droit à une place de faveur : parfois une tribune, parfois encore une invitation à bord d'un navire de guerre mouillé dans la rade. Comme l'illustre une gravure de 1859, il y a une nette séparation spatiale entre l'emplacement privilégié des notables et la foule qui, généralement, se masse sur la plage et les quais.

Ainsi, en 1851, la presse du Protectorat raconte : « *Sa Majesté, M. le Commissaire de la République, ont pris place à Taaone. L'ensemble du coup d'œil, de ce point, était varié et pittoresque : la plage laissée libre pour les coureurs, était bordée d'une double et triple haie de la population européenne et indigène, cherchant un abri contre les ardeurs du soleil, sous la riche végétation qui commence dès que s'arrêtent les sables de la mer. De l'autre côté, le bassin formé par le récif permettait aux embarcations, aux pirogues, de border la plage de très près ; la musique militaire et une temps magnifique assuraient le succès de cette journée¹ ».* Cet extrait permet de se faire une idée de l'orchestration générale de la mise en scène mais aussi de l'emplacement réservé à chacun selon son statut. Ainsi, des gradins vraisemblablement pour la reine Pomaré et le Commissaire accompagnés de leurs suites, puis, sur la plage, deux rangs d'Européens et, enfin, trois « haies » d'indigènes.

En 1859, le journal *L'Illustration* publie une gravure représentant à merveille cette séparation spatiale des différents publics². Au premier plan, un petit cercle mondain de la bourgeoisie locale, avec belles toilettes, chapeaux et ombrelles, observe la scène, tandis que, à l'opposé, la foule se masse sur les quais.

Le commentaire de la presse locale est le suivant : « *A midi, le Commissaire impérial avec son état-major, et S.M la Reine Pomaré se sont rendus à bord du railleur pour assister aux courses de pirogues³ ».* Pour les personnages privilégiés qui peuvent assister aux régates depuis le navire amiral mouillé dans la rade, c'est donc le summum du spectacle. Les hôtes du commandant, assis sur la dunette, à l'ombre du tau, ont le privilège de contempler la course depuis les premières loges, tout en bénéficiant de la brise de mer et des rafraîchissements offerts à bord. Ainsi, en 1867, au plus fort des courses, le chroniqueur relate que

1 *BO des EFO*, 1851, p.206.

2 La scène illustrée n'est pas la course de pirogues du matin, mais un défilé de ces mêmes pirogues doubles durant l'après-midi. Cependant l'organisation générale du spectacle sur la rade reste en tous points identiques

3 *Le Messager de Tahiti*, n° 35, 28 août 1867.

« pendant ce temps-là, le capitaine et l'état major du Guichen avaient offert à leurs invités un lunch servi avec la plus franche cordialité et les plus délicates attentions. Cette partie, non prévue au programme a eu un succès mérité¹ ».

Au travers des comptes-rendus réguliers de la presse locale, on mesure parfaitement l'importance que revêtent ces joutes de pirogues pour le cercle mondain de Papeete. Ce spectacle sportif, institutionnalisé par la Marine dès les années 1840, devient ainsi l'un des principaux rituels des célébrations patriotiques françaises ; à ce titre, au fil des ans, il pourrait être devenu fort vulgaire. Pourtant, en raison des privilèges qui lui sont peu à peu accordés (espace séparé, mondanités navales, confinement entre gens « de qualité »), le petit cercle qui entoure le gouverneur et la reine semble toujours apprécier ce spectacle, tant sportif que mondain. C'est du moins l'impression que la presse du Protectorat s'efforce de diffuser au travers de ses colonnes.

Foule indigène et euphorie populaire

Côté foule, l'excitation est manifeste. On imagine les cris, les encouragements et la liesse des insulaires lors du déroulement des courses. Afin d'ailleurs de mieux comprendre l'excitation et les enjeux de cette ferveur populaire, il faut savoir que, dans la majorité des cas, les pirogues de courses ont été taillées spécialement pour ces confrontations annuelles. La fièvre du spectacle repose donc sur des sociabilités et des espoirs nés au sein des différents districts, bien des semaines avant la course.

Parfois, comme en 1880, la présence des femmes rehausse encore l'effervescence du public. Selon le chroniqueur, « les courses de pirogues doubles, et plus particulièrement les pirogues doubles montées par des femmes, ont excité au plus haut degré l'enthousiasme des spectateurs, qui ont applaudi avec frénésie à l'arrivée de ces naïades triomphantes, qui pour toucher au plus vite le prix de la course et encore toutes haletantes de leurs efforts, se précipitaient à la mer pour gagner les quais à la nage² ». Ici, le commentaire journalistique suggère habilement l'existence d'une synergie populaire liant la « frénésie des spectateurs » et l'excitation des « naïades triomphantes ».

1 *Le Messager de Tahiti*, n° 34, 24 août 1867.

2 *Le Messager de Tahiti*, n° 40, vendredi 1^{er} octobre 1880.

La description de l'euphorie indigène reste cependant une constante qui, sans doute, se veut un message de réassurance vis-à-vis du climat politique ; comme si l'enthousiasme du public indigène était synonyme de l'acculturation française (sans doute l'est-il d'ailleurs).

En 1895, un chroniqueur témoigne : « *Inutile de dire que, malgré un soleil à incendier des cailloux, la population, qu'attire surtout la joute des pirogues doubles, s'est à peu près toute entière portée sur les quais. Des paris s'engagent sur le résultat de la course. Les uns sont pour Tautira ; les autres pour Papara. Ceux-ci penchent pour Moorea ; ceux-là pour Mataiea. Aussi, lorsque les légères embarcations quittent la pointe de Faaa, d'où elles doivent partir, une immense clameur retentit-elle de Fare-ute à l'Uranie. On suit de l'œil leurs progrès. De loin, on encourage leurs rameurs, et c'est au milieu d'un véritable délire qu'elles arrivent au but. Les partisans de Tautira ne se possèdent plus : c'est leur pirogue qui l'emporte¹* ». Notons au passage que la frénésie du spectacle est telle que des paris s'engagent sur les résultats. Pourtant, comme l'annonce le chroniqueur, « *Ce n'est là qu'une première escarmouche. Les hommes ont combattu, mais il reste les femmes. [...] Ce qui se passe, à partir de ce moment, appartient à l'histoire. Ce n'est plus une course, c'est un vol, un vol de mouettes rasant les flots dans un vertigineux élan. Pour mieux voir, on se pousse, on se bouscule, au risque de choir dans l'eau. Que va-t-il se passer, juste ciel ? Le sceptre tenu, il y a un instant, si victorieusement par les mâles, et maintenant confié à ces dames, va-t-il tomber en quenouille ? Grande est la perplexité des deux camps. Heureusement que nos héroïnes se chargent d'en abrégier la durée* ». Le mode littéraire employé ici, une succession rapides de phrases courtes, suggère l'accélération du temps, la précipitation des événements et le suspense étourdissant du spectacle.

La sur-médiatisation de cet engouement public légitime, bien évidemment, l'action même des promoteurs de ce spectacle sportif. En médiatisant ainsi les réactions du public indigène, la presse exacerbe parallèlement le goût du dépassement de soi et, donc, les valeurs du sport.

Ressort notoire du spectacle sportif, les valeurs de dépassement de soi qui émanent de ces comptes-rendus de presse, affirment également le rôle déterminant du public au sein du processus d'héroïsation de l'équipe championne et de son district.

¹ *Journal officiel des EFO*, n° 29-30, 18-25 juillet 1895.

Une exubérance indigène qu'il faut parfois canaliser...

L'euphorie vantée des spectateurs indigènes ne doit pas cependant occulter la fonction éminemment modératrice de cette presse coloniale. Même si le gouvernement français du Protectorat a assoupli les anciennes règles des missionnaires, il craint toujours, cependant, le retour aux scènes païennes, à l'ivresse et aux « *débauches festives* ». La médiatisation de la réaction des spectateurs indigènes est donc très encadrée : « *Pendant ces trois jours [de fêtes], un ordre parfait n'a cessé de régner à Papeete malgré l'affluence des habitants de l'intérieur. Ce résultat est des plus satisfaisants, il donne la mesure des progrès de cette population que nous voulons pousser dans la voie de la morale et de la société. D'ailleurs, si Tahiti a eu précédemment des réjouissances plus brillantes que celles-ci, elle n'a jamais montré plus d'enthousiasme, plus de sympathie pour la grande nation qui la protège, que dans cette fête dont le caractère éminemment français a frappé tous les observateurs*¹ ».

Le contrôle « moral » français reste donc omniprésent, comme en témoigne, en 1858, cette déclaration du Commissaire impérial : « *Tahitiens, notre devoir est de faire en commun de légitimes efforts pour vous aider, par nos conseils, à combattre l'ivrognerie, la débauche, la dépravation ; de vous faire profiter de l'éducation [...] Tel sera le Protectorat sous mon administration*² ». Durant les fêtes, un dispositif de surveillance est donc mis en place. Bien que sa présence soit passée sous silence, on en retrouve parfois la trace au sein des « *ordres* » destinés aux militaires. Pourtant, en dépit de la pudeur de l'Administration à évoquer ces problèmes, la presse révèle que durant l'après-midi du 15 août 1861, « *la distribution des vivres a, seule, occasionnée quelques désordres, dus à la turbulence et à l'avidité des Indiens que l'on a promptement réprimés ; il n'y a eu à déplorer aucun accident de quelque gravité*³ ». Il est assez étonnant que cette distribution de vivres ait été maintenue, car, par le passé, cette réjouissance publique réservée aux indigènes a déjà occasionné des bousculades regrettables. Ainsi, en 1850, un compte-rendu rapporte : « *il était d'usage de donner un grand repas public, pourtant les vivres ne pouvaient suffire à la population*

1 *Le Messenger de Tahiti*, n° 34, 25 août 1861.

2 Proclamation du capitaine de vaisseau Saisset, Gouverneur des Etablissements français d'Océanie, in *Le Messenger de Tahiti*, n° 39, dimanche 21 septembre 1858.

3 *Le Messenger de Tahiti*, n° 33, 19 août 1855.

entière ; et, quelque surveillance que l'on déployât, ce repas était la source de certains désordres [...] Dans un but de moralité, ce repas a été remplacé par un concours agricole¹ ». Le programme, une fois de plus, s'arc-boute, s'adapte, se transforme afin de rendre ses activités éducatives pour la « civilisation » et pour pallier aux transgressions indigènes tant redoutées.

Confirmant cette analyse, un chroniqueur de presse annonce, en 1898, des mesures pour pallier le « spectacle vieillissant » des courses d'embarcations. Nous citons ici ce précieux témoignage : « Dès sa première réunion, le comité d'organisation s'est vu aux prises avec un programme vieilli dont le rajeunissement s'annonçait comme particulièrement laborieux et qu'à tout prix pourtant il faut rendre plus attrayant. [...] Les régates ? Nous en corrigerons la banalité, en ajoutant aux courses un peu vieillottes des cotres, canots et baleinières, une joute de pirogues doubles qui sera certainement la principale attraction de cette partie du programme² ». Voilà donc la réalité ! Les courses de pirogues indigènes représentent la partie la plus captivante des fêtes patriotiques. Afin de préserver cette attractivité populaire, et donc de pérenniser le contrôle physique et social de cette foule indigène en quête de plaisirs et d'émotions, il importe donc d'adapter les épreuves aux nécessités du spectacle.

En résumé, quelle que soit la catégorie sociale du spectateur et son emplacement d'observation (dunette de navire, estrade d'honneur ou simple quai...) chacun trouve des motifs réels d'intérêt pour ces représentations sportives ; au demeurant, la Marine n'épargne rien pour animer et mettre en scène ce tableau vivant. Avec un certain temps de retard, la presse, quant à elle, recentre peu à peu ses chroniques sportives sur l'adhésion forte des spectateurs indigènes et finalement sur leur participation à l'événement lui-même. Pourtant, si la totalité des comptes-rendus cités ici décrit l'effervescence populaire générée par les courses de pirogues, *a contrario*, jamais n'apparaît le témoignage d'une telle frénésie lors des épreuves de canots ou de baleinières européennes. A l'évidence, seules les pirogues polynésiennes suscitent l'intérêt de la presse.

1 « Programme de la fête anniversaire de proclamation de la République », in *BO des EFO* (1850), réédition de 1865, p. 55.

2 *Journal officiel des EFO*, n° 31, 4 août 1898.

En conclusion, il apparaît crucial de revenir sur l'origine des ces courses de pirogues. Créées de toute pièce par la Marine au tout début du Protectorat français, elles ont pour fonction de susciter l'adhésion des Tahitiens lors des fêtes. Bientôt institutionnalisées en raison de leurs succès auprès des indigènes, elles deviennent peu à peu le point fort des célébrations patriotiques françaises. Dès lors, la presse coloniale naissante ne peut que s'engouffrer dans un amalgame confortable : la confusion entre la popularité des courses de pirogues et l'adhésion patriotique des indigènes en direction de la France. Aussi, les comptes-rendus des courses de pirogues indigènes s'orientent rapidement vers un encensement du spectacle et une quasi-glorification des concurrents et spectateurs. S'il est réel que, localement, ces courses participent de la vie collective, il n'en demeure pas moins que « *la stabilité du rituel festif autorise à y voir, selon la formule de Pierre Chambat, de véritables cérémonies civiques*¹ ».

La médiatisation du public indigène offre ici une certaine démesure du verbe, une emphase perpétuelle, sorte de surenchère médiatique dont le but, essentiellement colonial, est précisément d'associer les réactions positives d'un public sportif aux attentes politiques d'une administration locale. S'y associant subtilement, le rôle de cette presse du Protectorat est ici celui d'un instrument d'acculturation coloniale.

1 Chambat Pierre, « Les vitrines de la République, uniformes, défilés, drapeaux dans les fêtes de gymnastiques en France 1878-1914 », in Arnaud Pierre (sous la dir. de), *Les athlètes de la République ; Gymnastiques, sport et idéologie républicaine*, éd. Privat, Toulouse, 1987, pp. 259-268.